



FRAIS DE FRÉQUENTATION 2022-2023

Collège François-de-Laval

| DESCRIPTION | COÛT TOTAL |
|---|-------------------------|
| Frais d'inscription (si trois enfants inscrits au CFDL, le 3 ^e est gratuit) | 170 \$ |
| Association des parents (par famille) | 25 \$ |
| | |
| Frais de scolarité | 2 875 \$ |
| Frais afférents | 550 \$ |
| Frais attachés au profil « Did@ctic » | 625 \$ |
| Cahiers d'exercices | De 250 \$ à 400 \$ |
| | |
| Contribution aux projets de développement de la Fondation CFDL (montant par famille): (facultatif – reçu aux fins d'impôt) | 100 \$ (par famille) |

Modalités de paiement sont les suivantes :

1. **Par paiements préautorisés** : Les paiements préautorisés devront être effectués en neuf (9) versements égaux entre septembre et mai. Tous les retraits seront prélevés le premier jeudi du mois.
2. **Par chèques postdatés** : Le nombre de versements ne devra pas être supérieur à deux (2) et les chèques de montants égaux devront être encaissables le 15 des mois de septembre et janvier. Les chèques doivent être remis à l'établissement au plus tard le 1^{er} septembre.
3. **Par carte de crédit** : Un seul versement total à la rentrée scolaire. Veuillez contacter les services financiers au poste 1299 pour plus d'informations.

AVANTAGE

Réduction pour les frais de scolarité:

- 10 % pour le 2^e enfant de la même famille / 30 % pour le 3^e enfant de la même famille.

Par enfant de la même famille, entend ayant le même père, mère ou tuteur, ou habitant à la même adresse.

- Aucun remboursement ne sera possible pour les frais d'inscription (Article 72 de la loi de l'enseignement privé), les frais afférents, les cahiers d'exercices, la contribution à l'Association des parents et la contribution aux projets de développement.
- Les frais de fréquentation indiqués ci-dessus sont sujets à changement advenant des diminutions dans les subventions ministérielles, les frais pourraient être ajustés suite à une décision du Conseil d'administration.

Les frais de fréquentation ont été adoptés au CA du 9 juin 2020/ABB